LISTE DES DELIBERATIONS-EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date d'affichage de la Convocation	Date de la convocation
23/10/2026	23/10/2026

Le 04 novembre 2026,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Martine COLAS BINET.

Membres en exercices : 11
Quorum : 9

Madame le Maire déclare la séance ouverte à 20h30 et constate la présence des membres suivants :
Martine COLAS-BINET, Yann ROBERT, Florence LESTRAT, Hubert LE ROUX, Pierre DEFRENAIX, Natasha ANDRIEU, Libera FARGEAS BAMBINI, Audrey BECKER et Jenna CHAPUIS.

Pouvoirs : André TABUTIN représenté par Martine COLAS-BINET
Stéphane CADOUX représenté par Yann ROBERT

Hubert LE ROUX a été désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

Désignation du secrétaire de séance

1 -Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 02 septembre 2026
2 -Marché de Noël
3 -Repas des Anciens 2026
4 -Clôture du budget Lotissement
5 -Clôture de la régie d'avances du Musée
6 -Rapport du SIARNC 2025
7 -Rapport d'activité du SEY 2025
8 -Désignation des représentants du SIDOMPE
9 -Désignation de l'élu référent Sécurité routière
10 -Renouvellement du dispositif de téléassistance VITARIS
11-Convention avec le CIG pour la mise à disposition d'un agent du CIG pour une mission d'accompagnement en finances
12 -Fixation des tarifs des nouveaux articles en dépôt-vente à la boutique du Musée
13-Questions diverses

La liste des délibérations est la suivante :

- DE_2026_057 MARCHE DE NOEL
- DE_2026_058 REPAS DES ANCIENS 2026
- DE_2026_059 CLOTURE DU BUDGET LOTISSEMENT
- DE_2026_060 RAPPORT DU SIARNC 2025
- DE_2026_061 RAPPORT D'ACTIVITE DU SEY 2025
- DE_2026_062 DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU SIDOMPE
- DE_2026_063 DESIGNATION DE L'ELU SECURITE ROUTIERE
- DE_2026_064 RENOUVELLEMENT DU DISPOSITIF DE TELEASSISTANCE VITARIS
- DE_2026_065 CONVENTION AVEC LE CIG POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DU CIG POUR UNE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT EN FINANCES
- DE_2026_066 FIXATION DES TARIFS DES NOUVEAUX ARTICLES EN DEPOT-VENTE A LA BOUTIQUE DU MUSEE

Conformément à la délibération DE_2022_035 en date du 30 juin 2022, ces délibérations sont tenues à la disposition du public en mairie de manière permanente et gratuite.